

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 31 MARS 2021**

**N°CT2021.2/018-2**

L'an deux mil vingt et un, le trente et un mars à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni à l'auditorium de la Maison du handball à Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant le tiers des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Patrick FARCY, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Julien BOUDIN, vice-présidents.

Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur François VITSE, Monsieur Vincent BEDU, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Bruno CARON, Madame Dominique CARON, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Madame Marie-Carole CIUNTU, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Virginie DOUET-MARCHAL, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Julie GOMES CORDESSE, Monsieur Bruno KERISIT, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Rosa LOPES, Monsieur Ludovic NORMAND, Madame Séverine PERREAU, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Axel URGIN, Monsieur Michel WANNIN, Madame Mathilde WIELGOCKI, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Julien BOUDIN, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET à Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Yves THOREAU à Monsieur Patrick FARCY, Monsieur Thierry HEBBRECHT à Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Philippe LLOPIS à Madame Françoise LECOUFLE, Madame Claire CHAUCHARD à Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Eric TOLEDANO à Monsieur Laurent CATHALA, Monsieur Maurice BRAUD à Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE à Monsieur Julien BOUDIN, Madame Catherine DE RASILLY à Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Patrice DEPREZ à Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Denis OZTORUN, Madame Marie-Claude GAY à Madame Françoise LECOUFLE, Madame Frédérique HACHMI à Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Jacqueline LETOUZEY à Monsieur François VITSE, Monsieur Luc MBOUMBA à Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur Laurent CATHALA, Madame Sonia RABA à Monsieur Bruno KERISIT, Madame Carine REBICHON-COHEN à Monsieur Didier DOUSSET, Madame Josette SOL à Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Marie VINGRIEF à Madame Julie GOMES CORDESSE, Madame Laurence WESTPHAL à Monsieur Jean-Daniel AMSLER.

Etaient absents excusés :

Madame France BERNICHI, Madame Oumou DIASSE.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	07/04/21
Accusé réception le	07/04/21
Numéro de l'acte	CT2021.2/018-2
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210331-lmc124170-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 31 MARS 2021**

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre BARNAUD.

Nombre de votants : 72

Vote(s) pour : 72

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	07/04/21
Accusé réception le	07/04/21
Numéro de l'acte	CT2021.2/018-2
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210331-lmc124170-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 31 MARS 2021

N°CT2021.2/018-2

OBJET : **Affaires générales - Ressources humaines** - Tableau des effectifs - Création et suppression de postes

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2021.1/002 du 3 février 2021 modifiant le tableau des emplois de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir ;

VU l'avis favorable des représentants du personnel auprès du comité technique en date du 19 mars 2021 ;

VU l'avis favorable des représentants de l'établissement auprès du comité technique en date du 19 mars 2021 ;

VU le budget de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir ;

**CONSIDERANT** la nécessité de tenir compte des besoins de l'ensemble des services en matière de recrutements, d'avancements de grade, de promotions internes et de permettre la mise en stage d'agents contractuels ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,  
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 25 MARS 2021,  
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	07/04/21
Accusé réception le	07/04/21
Numéro de l'acte	CT2021.2/018-2
Identifiant télértransmission	094-200058006-20210331-lmc124170-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 31 MARS 2021**

**ARTICLE 1 : CREE** les postes suivants :

- 1 poste d'administrateur territorial général
- 1 poste d'attaché territorial hors classe
- 4 postes d'attaché territorial
- 12 postes d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>e</sup> classe
- 1 poste d'ingénieur territorial principal
- 6 postes d'agent de maîtrise territorial
- 10 postes d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'attaché territorial de conservation principal
- 5 postes d'adjoint territorial du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 8 postes d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'éducateur des APS principal 1<sup>ère</sup> classe
- 2 postes d'animateur territorial
- 1 poste de technicien territorial principal de 2<sup>e</sup> classe

**ARTICLE 2 : SUPPRIME** les postes suivants :

- 1 poste de conservateur territorial en chef des bibliothèques
- 1 poste d'attaché territorial principal
- 8 postes d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>e</sup> classe
- 20 postes d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>e</sup> classe
- 1 poste de technicien territorial principal de 1<sup>e</sup> classe
- 6 postes d'agent de maîtrise principal
- 7 postes de professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale
- 4 postes d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 5 postes d'adjoint territorial du patrimoine

**ARTICLE 3 : DIT** que dans le cadre du recrutement d'un responsable de la sécurité des systèmes d'information, au sein de la Direction de la Transformation et du dialogue social, sur lequel aucun fonctionnaire n'a pu être recruté, et au regard des compétences et sujétions particulières de ce poste, ce dernier pourra être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article 3-3, 2<sup>o</sup> de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. L'agent contractuel susceptible d'être recruté devra être titulaire d'un bac +5 ou témoigner d'un niveau d'expérience équivalent. Le niveau de

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	07/04/21
Accusé réception le	07/04/21
Numéro de l'acte	CT2021.2/018-2
Identifiant téléransmission	094-200058006-20210331-lmc124170-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 31 MARS 2021**

rémunération de cet agent sera attribué par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux.

**ARTICLE 4 :** **DIT** que le tableau des effectifs de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir est modifié tel qu'il figure en annexe.

**ARTICLE 5 :** **DIT** que la dépense résultant de la présente délibération est prévue au budget de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir.

FAIT A CRETEIL, LE TRENTE ET UN MARS DEUX MIL VINGT ET UN.

Le Président,



Signé  
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	07/04/21
Accusé réception le	07/04/21
Numéro de l'acte	CT2021.2/018-2
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210331-lmc124170-DE-1-1

TABLEAU DES EFFECTIFS ANNEXE  
MAJ 01/03/2021

			mars-21
FILIERE	GRADES OU EMPLOIS	CAT	NOMBRE DE POSTES PERMANENTS BUDGETES AU 01/03/2021
EMPLOI FONCTIONNEL	Directeur général des services (150000/400000 hab.)		1
	Directeur général adjoint des services (150000/400000 hab.)		6
	Directeur général des Services Techniques (150000/400000)		0
	<b>SOUS TOTAL</b>		<b>7</b>
ADMINISTRATIVE	Administrateur général	A	2
	Administrateur territorial hors classe	A	2
	Administrateur territorial classe normale	A	6
	Directeur territorial	A	2
	Attaché Hors classe	A	6
	Attaché principal	A	18
	Attaché territorial	A	54
	Rédacteur principal de 1ère classe	B	12
	Rédacteur principal de 2ème classe	B	9
	Rédacteur territorial	B	10
	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	43
	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	34
	Adjoint administratif territorial	C	35
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>233</b>	
TECHNIQUE	Ingénieur en chef hors classe	A	1
	Ingénieur en chef	A	3
	Ingénieur principal	A	10
	Ingénieur	A	16
	Techniciens principaux 1 <sup>ère</sup> classe	B	10
	Techniciens principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	15
	Techniciens	B	11
	Agent de maîtrise principal	C	47
	Agent de maîtrise	C	63
	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	44
	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	153
	Adjoint technique territorial	C	131
	<b>SOUS TOTAL</b>		<b>504</b>
CULTURELLE	Conservateur en chef des bibliothèques	A	1
	Conservateur territorial des bibliothèques	A	2
	Bibliothécaire principal	A	9
	Bibliothécaire territorial	A	9
	Attaché de conservation principal	A	3
	Attaché de conservation	A	1
	Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	29
	Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	15
	Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	10
	Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	C	22
	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	C	21
	Adjoint territorial du patrimoine	C	27
	Directeur d'établissement territorial d'ens. artistique 2 <sup>ème</sup> cat.	A	0
	Directeur d'établissement territorial d'ens. artistique 1ère cat	A	1
	Professeur territorial d'enseignement artistique hors classe	A	40
	Professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale	A	29
	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	89
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	73
	Assistant d'enseignement artistique	B	1
	<b>SOUS TOTAL</b>		<b>382</b>
ANIMATION	Animateur principal de 1ère classe	B	4
	Animateur principal de 2ème classe	B	0
	Animateur	B	9
	Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	B	1
	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	2
	Adjoint territorial d'animation	C	3
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>19</b>	
SPORTIVE	Conseiller territorial des APS principal	A	0
	Educateur des APS principal 1ère classe	B	14
	Educateur des APS principal 2e classe	B	5
	Educateur des APS	B	30
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>49</b>	
MEDICO-SOCIALE	Médecin territorial	A	0
	Psychologue	A	0
	Technicien paramédical	B	1
	Assistant socio-éducatif principal	B	0
	ATSEM 1ère classe	C	0
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>1</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>1195</b>